



**mouvement
écologique**

Monsieur le Ministre Serge Wilmes

Luxembourg, le 11 juillet 2024

Concerne : plateforme pour l'action climat et la transition énergétique
– publication du nouveau PNEC - bilan provisoire des émissions des secteurs

Monsieur le Ministre,

Comme discutée lors de notre entrevue récente, notre organisation tient à exprimer son étonnement et son désarroi en relation avec votre attitude par rapport à la plateforme en question.

Rappelons les finalités retenues dans l'article 6 de la loi relative à la protection du climat :

« (1) La Plateforme climat a pour mission :

- a) d'être un forum de discussion sur le climat ;
- b) de proposer des recherches et des études dans tous les domaines ayant trait au climat ;
- c) d'établir des liens avec les comités comparables des États membres de l'Union européenne ;
- d) d'instaurer un dialogue multiniveaux entre des représentants des communes, d'organisations de la société civile, du monde des entreprises, des investisseurs et d'autres parties prenantes concernées ainsi que du grand public ;
- e) de participer à l'élaboration de l'avant-projet de plan national intégré en matière d'énergie et de climat ;
- f) d'émettre des avis, sur demande du Gouvernement en conseil, relatifs à la politique nationale climatique prises ou envisagées, notamment sur l'exécution des engagements internationaux ou d'étudier de sa propre initiative l'opportunité de nouvelles mesures ou de modifications de mesures en place. (...)

(3) La Plateforme climat est présidée par un représentant du ministre. Le ministre met à disposition de la Plateforme un secrétariat permanent. En cas de besoin et sur demande d'un cinquième des membres, le président de la Plateforme peut de sa propre initiative ou d'un autre membre faire appel à un ou plusieurs experts ou mettre en place des groupes de travail.

(4) La Plateforme climat dispose d'une dotation annuelle à la charge du budget de l'État. »

Force est de constater que cette plateforme n'a pas été convoquée une seule fois après les élections législatives. Nous avons d'ailleurs déjà exprimé notre proposition de convoquer la plateforme dans un mail en date du 8.05.2024. Ceci sans réponse de la part du Ministère.

Cette attitude de votre part – tout en n'étant pas conforme aux dispositions de la loi précitée - témoigne d'un refus de mettre en œuvre du dialogue entre les acteurs en cause, ceci, à un moment où des décisions importantes sont à prendre face au changement climatique.

Il y a en effet des dossiers très actuels et d'une importance évidente qui sont en cours de discussion, notamment les suivants :

- Selon nos informations, le PNEC remanié sera présenté la semaine prochaine. Pourquoi votre ministère n'a-t-il pas jugé nécessaire d'assumer un dialogue préalable au sein de la plateforme ?
- De par la loi, vous devez publier l'état des émissions CO2 au Luxembourg au cours du mois de juillet. Citons de l'article 2 du « règlement grand-ducal du 22 juin 2022 qui règle la publication de ces données : « *Le Ministre publie, une première fois au plus tard le 31 juillet 2022 et chaque année par la suite, un bilan provisoire des émissions des secteurs sur base de l'inventaire par approximation des gaz à effet de serre pour l'année qui précède celle au cours de laquelle le bilan est publié.* » À notre avis, il aurait été approprié de discuter les conclusions à en tirer au sein de la plateforme.
- D'autre part, un projet de loi « *portant modification de la loi modifiée du 15 décembre 2020 relative au climat* » est en cours de discussion dans la Chambre des Députés. Pourquoi le Ministère n'a-t-il pas jugé important d'en discuter au sein de la plateforme, ceci notamment suite au fait que ce projet prévoit l'obligation de réaliser un *plan d'action sociale*.

Vu qu'aucune réunion de la plateforme n'a eu lieu, celle-ci n'a pas pu jouir des droits lui conférés par la loi de disposer d'un budget, notamment pour commanditer des analyses.

La plateforme constitue un des rares forums regroupant autant les acteurs du patronat et du monde syndical que ceux des ONG et des communes. Le fait de ne pas saisir ce forum pour impliquer ses acteurs en amont des décisions importantes à prendre, nous semble contre-productif.

Tout en vous remerciant de votre intérêt pour notre argumentation, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de nos sentiments très distingués.



Blanche Weber
présidente

copie

- au Ministre de l'Economie
- aux membres de la plateforme